

Des chutes et des glissades, ça tombe toujours mal !



Julie Bleau
Directrice générale adjointe
jbleau@asstsas.qc.ca

LES CHUTES ET LES GLISSADES REPRÉSENTENT 15 À 20 % DES ACCIDENTS AVEC PERTE DE TEMPS DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. D'AILLEURS, ELLES SONT LA TROISIÈME CAUSE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL.

Pour soutenir vos activités de prévention, l'ASSTSAS vous propose des publications, des formations et des services de conseil et d'assistance technique portant spécifiquement sur ce thème.

Publications

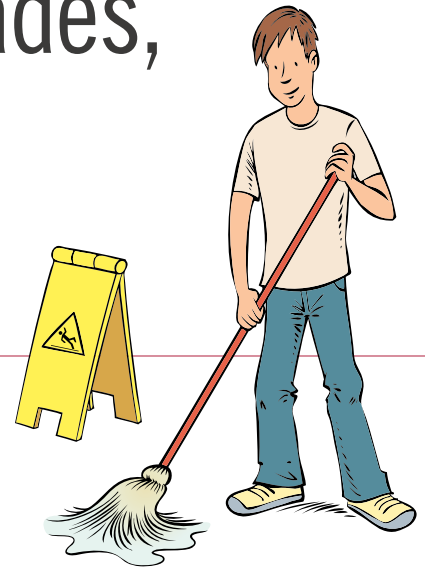
GUIDE DE PRÉVENTION

Pour être efficaces, vos actions de prévention doivent cibler les bons risques. À cet effet, nous avons publié un guide de prévention¹. Traduit et adapté du document du NIOSH et des CDC, intitulé *Slip, Trip and Fall Prevention for Healthcare Workers*, il recense les dix grandes causes de chutes et de glissades dans le réseau de la santé et les moyens de les prévenir.

FORMULAIRES ET GRILLES

Dans un but de prévention, il faut inciter les employés à déclarer tout événement lié aux chutes et aux glissades, que ce soit une chute ou une quasi-chute, avec ou sans perte de temps. Ensuite, vous devez procéder à l'enquête et à l'analyse de chaque événement afin d'en connaître les causes. Nous vous suggérons un formulaire d'enquête² qui vous facilitera la tâche.

Une fois les correctifs apportés, des inspections structurées et régulières sont toujours nécessaires au repérage des nouveaux dangers à éliminer. Pour ce faire, utilisez notre grille d'inspection³. La fréquence des inspections peut varier selon les secteurs.



Chutes et glissades

Accidents au cours desquels la victime est déséquilibrée et se blesse en récupérant son équilibre ou en tombant. Cela inclut les quasi-chutes et les chutes dans les escaliers, en bas d'un trottoir ou d'un tabouret. La définition exclut les chutes en hauteur, c'est-à-dire à plus de 2,4 m du sol.

OUTILS DE SENSIBILISATION

Pour diminuer les risques de chutes et de glissades, faites participer l'ensemble du personnel. Quiconque remarquant un danger doit se sentir concerné par le maintien de la sécurité des lieux. Nous avons produit une série de trois affiches⁴. Celles-ci sont un bon moyen de sensibilisation de tous ceux qui circulent dans votre établissement. Aussi, n'hésitez pas à distribuer notre fiche technique⁵, un feuillet de quatre pages illustrées, qui présente dix règles de prévention.

TOUR COMPLET DE LA QUESTION

Pour tout connaître, ou presque, sur la prévention des chutes et des glissades dans le réseau de la santé, vous trouverez l'ensemble de nos outils et de nos publications regroupés dans un dossier thématique sur notre site Internet⁶. Nous y avons aussi inclus des références de documents produits par des auteurs externes.

Quiconque remarquant un danger doit se sentir concerné par le maintien de la sécurité des lieux.

Les conseillers de l'ASSTSAS sont disponibles pour vous assister dans la production d'un plan d'action.

Formation

En 2017, nous avons tenu un webinaire portant sur les chutes et les glissades. Vous pouvez regarder l'enregistrement de cette formation⁷, disponible en ligne, et télécharger les diapositives de la conférence.



Assurez un bon drainage des planchers

Fiche technique FT13



En hiver, prenez garde à la glace et à la neige



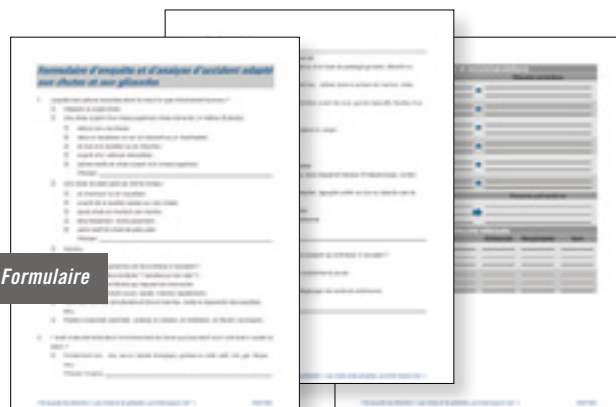
Contrôlez les contrastes de température qui créent de la condensation et du givre au sol

Services de conseil et d'assistance technique

Les conseillers de l'ASSTSAS sont disponibles pour vous assister dans la production d'un plan d'action ou pour enrichir vos réflexions pour la mise à place d'outils de prévention. Pour en savoir plus, communiquez avec votre conseiller attitré. ■

RÉFÉRENCES

Les références sont présentées à la page 24.



Formulaire



Guide GP69



Affiches A48



Toutes les publications sont téléchargeables sur notre site Internet **et nous offrons nos services, gratuitement, partout au Québec.**